

AVANT-PROJET

Résumé des coprésidents de la réunion intersessions
du Comité du Fonds pour les technologies propres

Coprésidents
Zaheer Fakir, Afrique du Sud
William Pizer, États-Unis

Introduction

1. À sa réunion d'octobre 2009, le Comité du FTP a approuvé, à titre expérimental, des procédures pour organiser des réunions intersessions virtuelles en vue d'examiner et d'approuver les plans d'investissement proposés. Le Comité est par ailleurs convenu que ces procédures devraient être mises à l'essai dans le cadre d'une vidéoconférence le 1^{er} et le 2 décembre 2009.

Ouverture de la séance

2. La séance a été ouverte par les coprésidents, M. Zaheer Fakir, membre du Comité du Fonds pour les technologies propres (FTP), représentant l'Afrique du Sud, et M. William Pizer, membre du Comité du FTP, représentant les États-Unis.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'assemblée a adopté l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document n° CTF/TFC.IS.1/1/Rev.1.

Plans d'investissement

4. Le Comité du fonds fiduciaire a examiné quatre plans d'investissement pour la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam. Chaque plan a été présenté par des représentants du ou des pays concerné(s).

5. Conformément aux règles de procédure du Comité du FTP, telles que modifiées à la réunion d'octobre 2009 du Comité, des observateurs ont été invités à participer à la réunion de présentation par le pays et les BMD concernés de chaque plan d'investissement. Ils ont également eu la possibilité de formuler des observations sur le plan soumis à l'attention du Comité. Les délibérations du Comité sur le plan d'investissement se sont ensuite déroulées à huis clos.

6. Le Comité est parvenu aux décisions suivantes.

Décision relative au Plan d'investissement du FTP à l'appui d'un programme d'énergie solaire concentrée dans la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

7. Le Comité, après avoir examiné le document CTF/TFC.IS.1/3 intitulé *CTF Investment Plan for Concentrated Solar Power in the Middle East and North Africa Region*, approuve ledit plan, ainsi qu'une enveloppe à hauteur de 750 millions de dollars au titre du FTP pour le financer. Le Comité prend note des réserves exprimées par plusieurs membres sur l'emploi des ressources du FTP pour financer le développement d'infrastructures de transport. Le Comité demande que les États concernés et les BMD préparent un document supplémentaire répondant aux questions posées par le Comité et qu'ils le soumettent à son attention au milieu de 2010 avant qu'une quelconque proposition de projet puisse faire l'objet d'une demande de financement au titre du FTP.

8. Le Comité réitère sa demande que l'Unité administrative des FIC, en coordination avec l'Administrateur et le Comité des BMD, prépare un document qu'il examinera à sa prochaine réunion ordinaire de mars 2010. Ce document informera le Comité des projets en cours

d'élaboration, conformément aux plans d'investissement approuvés, et des prévisions concernant le montant escompté des ressources fiduciaires disponibles, l'objectif étant de se faire une meilleure idée du calendrier d'approbation des projets au regard des ressources à la disposition du FTP. Ce document devra contenir des recommandations sur la manière de gérer la réserve de projets à la lumière des ressources disponibles.

Décision relative au plan d'investissement des Philippines

9. Le Comité, après avoir examiné le document CTF/TFC.IS.1/4, intitulé *CTF Investment Plan for Philippines*, approuve le plan et la poursuite de l'élaboration des activités que celui-ci prévoit. Le Comité approuve une enveloppe à hauteur de 250 millions de dollars au titre du FTP pour financer ce plan. Le gouvernement philippin et les BMD sont priés de poursuivre l'élaboration des projets en tenant compte des observations du Comité.

Décision relative au plan d'investissement de la Thaïlande

10. Le Comité, après avoir examiné le document CTF/TFC.IS.1/5, intitulé *CTF Investment Plan for Thailand*, approuve ledit plan et la poursuite de l'élaboration des activités que celui-ci prévoit. Le Comité approuve une enveloppe à hauteur de 300 millions de dollars au titre du FTP pour financer ce plan. Les gouvernements et les BMD sont priés de poursuivre l'élaboration des projets en tenant compte des observations du Comité. Le plan d'investissement étant un document évolutif, le Comité rappelle que ledit plan devra être de nouveau soumis à son attention si des modifications importantes y sont apportées.

Décision relative au plan d'investissement du Viet Nam

11. Le Comité, après avoir examiné le document CTF/TFC.IS.1/2, intitulé *CTF Investment Plan for Vietnam*, approuve ledit plan, ainsi qu'une enveloppe à hauteur de 250 millions de dollars au titre du FTP pour le financer.

12. Le Comité prend note des réserves exprimées par plusieurs membres sur l'affectation des ressources du FTP à certaines composantes du plan d'investissement, et il demande au Viet Nam et aux BMD de préparer un document supplémentaire traitant des questions et des préoccupations des membres. Compte tenu des critères d'investissement du FTP, le gouvernement et les BMD sont également invitées à entreprendre un examen de l'affectation des ressources du FTP aux différentes composantes du plan proposé et une analyse plus approfondie de l'ordre de priorité des activités et à pousser plus loin la réflexion dans le document supplémentaire, afin de faire en sorte que des priorités conformes aux critères du FTP soient approuvées avant qu'un quelconque projet soit soumis à l'agrément du Comité.

13. Les membres sont invités à communiquer par écrit à l'Unité administrative leurs observations et leurs questions sur le plan, le 16 décembre au plus tard, et le gouvernement et les BMD sont priés de préparer le document supplémentaire pour qu'il soit distribué aux membres du Comité à la mi-janvier.

Clôture de la séance

14. L'Unité administrative a été invitée à solliciter les vues des membres sur la réunion organisée, à titre expérimental, entre deux sessions, et à rendre compte au Comité des conclusions de l'étude sur la viabilité de cette procédure, étant entendu que chaque pays doit avoir la possibilité de présenter son plan d'investissement dans des conditions qui permettent un examen attentif dudit plan.

15. La réunion s'est terminée le 2 décembre 2009.

16.

17.

18.